



Geometre du voisin 2022

Par **Stephy2701**, le **13/01/2022** à **15:49**

Mon voisin a fait appel a un géomètre dans le but de faire détruire notre toiture faite il y a 5 ans. Le géomètre me dit que les frais sont a la charge du voisin demandeur. Mais il me dit aussi que c est a l amiable ?! Je ne veux pas payer la moitié avec lui car nous sommes en conflit. Donc je ne dois pas signer le procès verbale ? Merci

Par **Marck.ESP**, le **13/01/2022** à **15:54**

BONJOUR (salutations préconisées par les CGU)

Les honoraires du géomètre-expert sont pris en charge par le demandeur du bornage amiable, partagés entre les parties si elles en sont d'accord.

Mais dans votre cas, signer le bornage n'est pas accepter d'en payer une partie des frais.

Demandez au géomètre de faire figurer "au frais du demandeur".